

# Rapport annuel 2017-2018



# Lettre de présentation

Montréal, le 3 novembre 2018

**Madame Diane Legault**

Présidente

Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2017-2018 du rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le président,

**Barry Dolman, DMD**



# Table des matières

|                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Rapport du président.....</b>                                                                          | <b>4</b>  |
| <b>Rapport de la directrice générale et secrétaire.....</b>                                               | <b>6</b>  |
| <b>Rapport des activités.....</b>                                                                         | <b>8</b>  |
| Conseil d'administration .....                                                                            | 8         |
| Comité exécutif .....                                                                                     | 14        |
| Reconnaissance de l'équivalence de diplôme<br>aux fins de délivrance d'un permis.....                     | 16        |
| Reconnaissance de l'équivalence de diplôme<br>aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste ..... | 17        |
| Délivrance des permis temporaires,<br>restrictifs temporaires et spéciaux.....                            | 19        |
| Délivrance des permis .....                                                                               | 20        |
| Délivrance des certificats de spécialiste .....                                                           | 21        |
| Comité d'admission.....                                                                                   | 22        |
| Comité de la formation des dentistes.....                                                                 | 22        |
| Comité d'examens et d'agréments dentaires.....                                                            | 23        |
| Syndic .....                                                                                              | 24        |
| Conseil de discipline.....                                                                                | 26        |
| Comité d'inspection professionnelle .....                                                                 | 28        |
| Garantie contre la responsabilité professionnelle.....                                                    | 30        |
| Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation.....                                                | 30        |
| Comité de révision.....                                                                                   | 31        |
| Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes.....                                                   | 32        |
| Comité de planification stratégique.....                                                                  | 32        |
| Comité du développement de l'exercice de<br>la médecine dentaire .....                                    | 33        |
| Comité de gouvernance .....                                                                               | 34        |
| Comité d'éthique et de déontologie.....                                                                   | 35        |
| Exercice illégal et usurpation de titre réservé.....                                                      | 36        |
| Comité des communications .....                                                                           | 37        |
| Comité de vérification .....                                                                              | 38        |
| <b>Renseignements généraux.....</b>                                                                       | <b>39</b> |
| <b>Personnel permanent.....</b>                                                                           | <b>43</b> |
| <b>États financiers.....</b>                                                                              | <b>45</b> |
| Rapport de l'auditeur indépendant .....                                                                   | 48        |
| États financiers .....                                                                                    | 50        |
| Résultats .....                                                                                           | 50        |
| Évolution de l'actif net .....                                                                            | 51        |
| Flux de trésorerie.....                                                                                   | 52        |
| Situation financière .....                                                                                | 53        |
| Notes complémentaires.....                                                                                | 54        |
| Annexes .....                                                                                             | 61        |



# Rapport du président



Au cours de l'exercice financier 2017-2018, l'Ordre a agi de façon proactive en vue de revoir et de moderniser sa gouvernance. Cette démarche de modernisation a fait l'objet d'importants travaux dans la foulée de l'adoption du projet de loi 11, qui vise notamment à accroître la transparence des ordres professionnels.

Ainsi, à l'automne 2018, des élections auront lieu pour la première fois à la grandeur de la province en vue d'élire les membres du conseil d'administration (CA), dont la taille sera considérablement réduite en vertu des nouvelles lignes directrices. Des régions seront fusionnées et le nombre d'administrateurs passera de 25 à 16; une place plus importante sera accordée aux représentants du public nommés par l'Office des professions. De plus, le CA devra accueillir un membre élu comptant moins de 10 ans de pratique.

Par ailleurs, deux nouveaux comités ont été créés, soit le comité des communications et le comité de planification stratégique. Sur le plan des communications, nous avons optimisé notre portail Web, [maboucheensante.com](http://maboucheensante.com), pour les tablettes et les téléphones intelligents, tandis que le *Journal de l'Ordre des dentistes*, le magazine trimestriel destiné aux membres, a pris un virage entièrement numérique. Nous avons aussi accru notre présence dans les médias sociaux dans le but de rejoindre nos publics cibles qui favorisent ces modes de communication pour se tenir informés.

En septembre 2017, le CA a adopté une nouvelle Politique sur la formation continue, après plus de deux ans d'étude et des consultations menées auprès des facultés de médecine dentaire, des sociétés dentaires, de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec et de la Fédération des dentistes spécialistes.

La nouvelle politique vise à assurer le maintien des qualifications des dentistes dans un contexte d'évolution constante des technologies.



Une importante initiative en vue de créer des corridors de services vitaux ainsi que de nouvelles exigences relatives à la trousse d'urgence de base en cabinet dentaire et aux protocoles à suivre en cas de situations d'urgence ont été communiquées aux membres. Les nouvelles exigences prévoient notamment que tous les cabinets disposent d'un défibrillateur externe automatisé. Et ce, dans un contexte où, faut-il le rappeler, les dentistes n'ont toujours pas accès au Dossier santé Québec.

Au chapitre de la modernisation des pratiques professionnelles, l'Ordre a travaillé sans relâche pour faire progresser les propositions élaborées avec les autres ordres du domaine buccodentaire et l'association qui représente les assistantes dentaires, des propositions qui ont reçu l'aval de l'Office des professions. Nous souhaitons qu'un projet de loi soit déposé par la ministre de la Justice et débattu en commission parlementaire, et ce, afin de soutenir l'accès aux soins.

Malgré notre mandat de protection du public, nous continuons à faire face à ce qui ressemble à de l'indifférence dans divers dossiers, notamment la fluoration de l'eau de consommation, une mesure dont les bienfaits sont pourtant appuyés par des données scientifiques, et la couverture des soins buccodentaires médicalement requis. Plus important encore, lorsque des consultations sont menées par les autorités sur la santé buccodentaire, nous ne sommes pas considérés comme des experts en la matière.

Soulignons en terminant que l'Ordre des dentistes du Québec a décerné son prix Hommage 2017 au Dr Denis Forest, en reconnaissance de son engagement soutenu envers la profession et de sa contribution importante à l'avancement des connaissances en médecine dentaire. Le prix Honneur a pour sa part été remis au Dr André Martel, médecin anesthésiste, reconnu comme un précurseur en matière de collaboration médecin-dentiste.

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport annuel ont été rendues possibles grâce au travail soutenu de la direction et du personnel de l'Ordre, des administrateurs, des bénévoles et des membres des divers comités. Je remercie sincèrement toutes les personnes qui mettent leurs talents au service de notre mission.

Le président,  
Barry Dolman, DMD

# Rapport de la directrice générale et secrétaire

Une année charnière sous le signe de la stratégie



L'exercice financier 2017-2018 a été celui de la préparation vers une nouvelle gouvernance ainsi que de la mise en chantier, de la mise à jour et du développement de mécanismes de prévention.

L'Ordre des dentistes navigue résolument vers l'accomplissement de sa planification 2014-2019 et jette les bases pour les prochaines années.

## Code des professions, Loi sur les dentistes et réglementation

Le projet de loi 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, a été adopté au cours de l'exercice 2017-2018. Dans la foulée de cette adoption législative s'est enclenchée notamment la mise en forme réglementaire des décisions prises par le conseil d'administration de l'Ordre, soit la réduction de la taille du conseil, l'adoption de critères d'éligibilité au poste d'administrateur et de président et de balises relatives à la durée des mandats des administrateurs, ainsi que la mise à jour du processus électoral.

Les travaux de réflexion et de rédaction du conseil d'administration ont donné lieu à l'entrée en vigueur, le 29 mars 2018, du Règlement sur l'organisation de l'Ordre des dentistes du Québec et les élections à son conseil d'administration. Ainsi, dès l'automne 2018, le conseil de l'Ordre sera composé de 16 administrateurs, dont le président.

Les modifications apportées au Code des professions ont aussi conduit à une révision du calendrier de tenue de l'assemblée générale et de l'exercice budgétaire de l'Ordre.

Les travaux sur la gouvernance ont par ailleurs permis à l'Ordre de mener une réflexion approfondie sur les pouvoirs du président et sur les mécanismes d'évaluation de la performance.

L'Ordre a soumis divers projets à l'Office des professions en vue de moderniser son code de déontologie de même que certains règlements, dont ceux sur les stages et les cours de perfectionnement,

sur les normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances, verbales ou écrites, faites par un dentiste, et sur la conciliation et l'arbitrage des comptes des dentistes. Il a de plus présenté un règlement sur la formation continue.

Le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des dentistes et prévoyant la mise en place d'un registre des étudiants est entré en vigueur en janvier 2018; l'enregistrement des étudiants en médecine dentaire débutera dès septembre 2018. En allant chercher l'adhésion de la relève, l'Ordre des dentistes compte développer le sentiment d'appartenance de façon tangible.

## Politique sur la formation continue, trousse d'urgence, formation en ligne, élaboration de lignes directrices et soutien aux membres

Dans l'attente de l'approbation du règlement sur la formation continue, l'Ordre a résolu d'aller de l'avant avec une nouvelle politique. Un accent y est mis sur les cours offerts par des dispensateurs reconnus, dont les universités et les sociétés dentaires, et sur la possibilité pour l'Ordre d'obliger ses membres à suivre certaines formations.

Les équipes de l'Ordre ont élaboré des lignes directrices relatives à l'apnée du sommeil, à la sédation et à la radiologie. Lors de leur publication, ces lignes directrices seront accompagnées de directives concernant certaines formations que devront suivre les membres. Les réseaux sociaux étant un sujet d'actualité, l'Ordre a produit une politique sur leur utilisation à l'intention des membres. Des travaux ont aussi été amorcés en vue de réviser les lignes directrices sur le contrôle des infections et sur la gestion des opioïdes.

La publication du contenu de la trousse d'urgence de base en cabinet dentaire, assortie de l'obligation pour les dentistes de se procurer un défibrillateur externe automatisé, et la préparation d'une formation en ligne sur son contenu ont figuré parmi les faits saillants de l'exercice.

Dans le but de miser sur la formation et le développement des connaissances, l'Ordre a mis en place les bases menant à la création d'une nouvelle direction qui sera responsable de l'exercice de la médecine dentaire dans toutes ses composantes éducatives et préventives.

Toujours déterminé à proposer des formations pertinentes aux dentistes, l'Ordre a offert près de 100 formations aux membres au cours de l'exercice financier.

D'un point de vue préventif, les dentistes de l'Ordre répondent chaque année à des centaines d'appels afin d'aider les membres à résoudre ponctuellement diverses questions éthiques et déontologiques liées à leur pratique quotidienne.

Par ailleurs, l'inspection professionnelle des nouveaux membres est fort appréciée et constitue un bon départ pour les jeunes dentistes.

Grâce aux technologies, l'Ordre est en mesure de donner à ses membres un accès simple et rapide à des informations utiles à leur pratique. Nous comptons nous appuyer de plus en plus sur notre application mobile pour communiquer avec les membres.

L'Ordre s'emploie chaque jour à accomplir sa mission grâce au travail acharné de nombreuses personnes. Toujours en croissance, l'équipe réunit des expertises de pointe et des individus qui croient par-dessus tout à la mission de l'Ordre. Par leurs efforts et leur dévouement au quotidien, les employés de l'Ordre veillent non seulement à la bonne marche des dossiers, mais ils assurent aussi la protection du public. Je tiens à les remercier sincèrement, et je salue leur passion et leur travail acharné.



La directrice générale et secrétaire,  
Caroline Daoust

## Rapport des activités

## Conseil d'administration

Rémunération  
au 31 mars 2018

Rémunération du  
président : 210 730 \$

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le Dr Barry Dolman, a été réélu le 30 octobre 2015 au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il a entrepris officiellement son deuxième mandat le 11 novembre 2015.

Rémunération des  
administrateurs élus :

- 1 journée 1 000 \$
- ½ journée : 650 \$
- Allocation de temps de déplacement selon la région géographique de provenance : 0 \$, 250 \$, 500 \$ ou 750 \$
- Séance électronique ou téléphonique : 0 \$
- Participation à l'assemblée générale annuelle des membres : 0 \$

Rémunération globale  
de la directrice générale :  
277 410 \$

La directrice générale  
est entrée en fonction  
le 21 juillet 2003.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 29 mai 2017; en 2018, elle aura lieu le 3 novembre.

## Les membres du conseil d'administration au 31 mars 2018

| Régions administratives                                                              |                                                                                                                                                                                           | Élu<br>Nommé                               | Entrée en<br>fonction                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine                   | Dr Peter C. White                                                                                                                                                                         | Élu                                        | 18 novembre 2016                                                                                                     |
| <b>2</b> Saguenay–Lac-Saint-Jean                                                     | Dr Luc Gravel                                                                                                                                                                             | Élu                                        | 18 novembre 2016                                                                                                     |
| <b>3</b> Québec                                                                      | Dr Serge-Alexandre Bellavance<br>Dr <sup>re</sup> Véronique Gagnon                                                                                                                        | Élu<br>Élue                                | 21 novembre 2014<br>21 novembre 2014                                                                                 |
| <b>4</b> Chaudière–Appalaches                                                        | Dr Bruno Ferland                                                                                                                                                                          | Élu                                        | 21 novembre 2014                                                                                                     |
| <b>5</b> Mauricie–Bois-Francs                                                        | Dr Mathieu Maurier                                                                                                                                                                        | Élu                                        | 18 novembre 2016                                                                                                     |
| <b>6</b> Estrie                                                                      | Dr Mathieu Faubert                                                                                                                                                                        | Élu                                        | 24 novembre 2017                                                                                                     |
| <b>7</b> Montréal                                                                    | Dr <sup>re</sup> Josée Bellefleur<br>Dr <sup>re</sup> Nelly Chafai<br>Dr <sup>re</sup> Véronique Deschênes<br>Dr <sup>re</sup> Isabelle Fournier<br>Dr Allan Lisbona<br>Dr Pierre Tessier | Élue<br>Élue<br>Élue<br>Élue<br>Élu<br>Élu | 21 novembre 2014<br>21 novembre 2014<br>21 novembre 2014<br>21 novembre 2014<br>21 novembre 2014<br>21 novembre 2014 |
| <b>8</b> Laval                                                                       | Dr <sup>re</sup> Nancy Beaudoin                                                                                                                                                           | Élue                                       | 27 mars 2015                                                                                                         |
| <b>9</b> Montérégie<br>a. Yamaska<br>b. Haut-Saint-Laurent<br>c. Vallée-du-Richelieu | Dr Éric Normandeau<br>Dr Jade Pichon-Roy<br>Dr Marc Robert                                                                                                                                | Élu<br>Élue<br>Élu                         | 18 novembre 2016<br>22 décembre 2016<br>18 novembre 2016                                                             |
| <b>10</b> Lanaudière–Laurentides                                                     | Dr Claude Beaulieu                                                                                                                                                                        | Élu                                        | 18 novembre 2016                                                                                                     |
| <b>11</b> Outaouais                                                                  | Dr Guy Lafrance                                                                                                                                                                           | Élu                                        | 18 novembre 2016                                                                                                     |
| <b>12</b> Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec                                    | Dr Denis Beauvais                                                                                                                                                                         | Élu                                        | 18 novembre 2016                                                                                                     |
| Représentants de l'Office des professions du Québec                                  | Dr Paul Desrosiers<br>M. Alain Boisvert<br>M. Louis Flamand<br>M <sup>me</sup> Françoise Rollin                                                                                           | Nommé<br>Nommé<br>Nommé<br>Nommée          | 21 novembre 2014<br>18 novembre 2016<br>21 novembre 2014<br>18 novembre 2016                                         |

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.



Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil d'administration a tenu 7 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires et adopté unanimement 3 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

À sa réunion du 24 novembre 2017, le conseil d'administration a élu les 4 membres du comité exécutif pour l'exercice 2017-2018, à savoir la D<sup>re</sup> Véronique Gagnon, vice-présidente, la D<sup>re</sup> Véronique Deschênes, le D<sup>r</sup> Éric Normandeau ainsi que M. Louis Flamand, à titre d'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

## Principales résolutions

Le conseil d'administration a adopté le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des dentistes du Québec et les élections à son conseil d'administration, lequel est entré en vigueur le 29 mars 2018.

Il a procédé à l'adoption de principe des projets de règlement suivants, qui devront faire l'objet d'une consultation au cours du prochain exercice financier :

- Règlement sur les actes qui peuvent être posés par une assistante dentaire;
- Règlement de formation dentaire continue;
- Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des dentistes du Québec;
- Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un dentiste.

Il a adopté la Politique sur la formation continue, qui reprend certains aspects essentiels du projet de règlement afin de faire une transition graduelle vers le règlement, et a fixé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Il a procédé à une mise à jour des Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance afin de déléguer au comité exécutif les pouvoirs d'approbation des protocoles d'examens du Bureau national d'examen dentaire du Canada.

Il a créé un événement intitulé Cérémonie d'assermentation et destiné à accueillir dans la profession les nouveaux dentistes issus tant des universités que du processus d'équivalence, et approuvé de tenir 2 cérémonies distinctes, 1 à Montréal et 1 à Québec, et d'inviter tout nouveau candidat diplômé du Québec et candidat hors Québec qui souhaite obtenir un permis d'exercice à y assister.

## Rapport des activités

Il a approuvé le dépôt d'une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire à la Cour supérieure du Québec contre l'Ordre des denturologistes du Québec, la mise en cause de l'Office des professions du Québec et le mandat confié à la firme Bélanger Sauvé d'instituer cette requête et de représenter l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a approuvé la proposition du comité de transition de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire suggérant que le conseil d'administration soit constitué des 10 registraires provinciaux.

Il a mis en place plusieurs nouvelles dispositions en matière de gouvernance, dont la majorité ont été intégrées au Règlement sur l'organisation de l'Ordre des dentistes du Québec et les élections à son conseil d'administration. Des règles internes de gouvernance ont été ajoutées. Le conseil d'administration a :

- approuvé que toute résolution visant à modifier le mode électoral au poste de président soit déposée au plus tard 3 ans avant la date de l'élection à la présidence;
- approuvé une politique selon laquelle le cabinet de tous les administrateurs élus au conseil d'administration n'ayant pas été inspecté dans les 2 années précédant cette élection le soit dans un délai de 6 mois;
- défini les qualités et les compétences recherchées chez un candidat à la présidence de l'Ordre et chez un candidat au poste d'administrateur;

- bonifié le rôle et les responsabilités confiés au président de l'Ordre par le Code des professions en y ajoutant les responsabilités suivantes :

- le président est le porteur des messages institutionnels et le représentant de l'Ordre auprès des partenaires privilégiés reconnus par l'Ordre et auprès des médias;
- le président participe à toute réunion d'un comité formé par le conseil d'administration où il est nommé à titre de membre, de président ou d'observateur;
- le président intervient et répond, en collaboration avec la direction générale, aux instances gouvernementales;
- le président agit à titre d'observateur aux réunions de la Fédération canadienne des organismes de réglementation;
- le président reçoit les plaintes en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil d'administration et des comités de l'Ordre des dentistes du Québec, et fait rapport au conseil d'administration;
- le président joue un rôle actif auprès des membres du conseil d'administration, notamment en regard de leur accueil, de leur formation et de leur développement;
- le président est le lien entre le conseil d'administration et la direction; il agit au nom du conseil et selon les directives et les pouvoirs délégués.



## Rapport des activités

Il a approuvé :

- la planification stratégique 2018-2020 de l'Ordre;
- le plan de communication 2018-2019, lequel comprend la stratégie liée aux médias sociaux;
- le guide sur l'utilisation des médias sociaux visant à rappeler aux dentistes leurs obligations fondamentales en cette matière;
- la mise à jour de la trousse d'urgence de base en cabinet dentaire ainsi que le protocole d'urgence;
- le questionnaire d'évaluation du conseil d'administration 2018 des administrateurs et du président qui servira dans le cadre de l'exercice d'évaluation annuelle de la performance du conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec de 2018;
- le rapport d'évaluation de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
- les critères d'éligibilité aux fonctions de président et d'administrateur, et les a insérés au Règlement sur l'organisation de l'Ordre des dentistes du Québec et les élections à son conseil d'administration;
- les protocoles de l'Examen écrit et de l'Examen clinique objectif structuré de 2018.

Il a reçu le rapport du comité d'éthique et de déontologie sur les pratiques esthétiques en cabinet dentaire et approuvé de requérir que les dentistes qui souhaitent offrir des soins cosmétiques et tout autre service qui n'est pas inclus dans le champ de pratique de la médecine dentaire les fournissent à l'extérieur du cabinet dentaire où ils exercent la profession.

Il a confié :

- au comité de gouvernance :
  - le mandat de revoir la composition du comité des communications;
  - le soin d'examiner et de proposer le mandat et la composition primaire d'une éventuelle direction du développement de l'exercice de la médecine dentaire;
  - la responsabilité de définir le mandat et la composition du comité ad hoc qui sera chargé de revoir la rémunération et les avantages sociaux relatifs au poste de président de l'Ordre des dentistes du Québec pour le mandat 2019-2023;

- au comité d'éthique et de déontologie le mandat d'examiner les dénominations sociales utilisées ou demandées par les dentistes exerçant en société;
- au comité des jeunes membres de l'Ordre des dentistes du Québec le mandat de dresser un constat de la formation universitaire des dentistes et de proposer des pistes de solution afin d'améliorer la transition de l'université à la pratique.

Il a approuvé le mandat et la composition des comités suivants :

- le comité des communications composé de 3 membres, soit le président de l'Ordre, un administrateur élu et un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, et ce, pour un mandat de 3 ans. Le comité a pour mandat d'énoncer les enjeux de communication, d'élaborer, en collaboration avec la direction des affaires publiques et des communications, le plan stratégique de communication, de proposer après consultation auprès d'experts identifiés les meilleures méthodes de communication, de revoir les pratiques de communication, dont le site Web et le microsite maboucheensante.com, et de recommander des politiques ou des lignes directrices visant à protéger la réputation de l'Ordre et l'intégrité de l'information, notamment celle rendue publique sur son site Web;
- le comité consultatif des élections composé de 3 personnes désignées par le conseil d'administration et dont le mandat consistera à répondre aux questions que le secrétaire de l'Ordre lui adressera en regard du processus électoral;
- le comité ad hoc sur la rémunération globale du président composé de 3 administrateurs, soit un administrateur siégeant ou ayant déjà siégé en tant que vice-président, un administrateur siégeant ou ayant déjà siégé au comité exécutif et un administrateur nommé. Le comité a pour mandat d'évaluer la rémunération et les autres avantages sociaux à offrir au président de l'Ordre des dentistes du Québec, et ce, pour la période couverte par le prochain mandat (2019-2023).

Il a modifié le mandat du comité des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) pour y ajouter la formation dentaire continue et changé le nom du comité des JDIQ pour celui du comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire.

## Rapport des activités



Il a mis fin aux activités du comité d'éthique et de déontologie. Les mandats visant les questions de nature éthique et déontologique relatives à l'exercice de la profession de dentiste seront confiés à des groupes de travail spécifiquement formés en fonction des sujets traités.

Il a modifié la composition des comités suivants :

- le comité de sélection du prix Hommage de l'Ordre afin qu'il soit composé d'un administrateur élu, lequel agira à titre de président du comité, et de 2 administrateurs ou ex-administrateurs; il a aussi précisé les compétences recherchées chez les membres;
- le comité des ressources humaines afin d'y nommer un quatrième membre.

Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité de l'Ordre des dentistes du Québec à 1375 \$ pour l'année 2018 et adopté le nouveau programme de primes modulées pour l'année 2018.

Il a reconduit les mandats de la D<sup>re</sup> Renée Delaquis, du D<sup>r</sup> Marc Noël et de M<sup>me</sup> Denise Tremblay et procédé à la nomination de M<sup>e</sup> Jean-François Lepage à titre de membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes, pour le mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2019.

Il a adopté le processus décisionnel relatif à la probité des membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, pour en faire proposition à l'assemblée générale des membres.

Il a adopté les prévisions budgétaires 2018-2019 de l'Ordre.

Il a adopté le budget révisé des JDIQ pour le congrès 2018.

Il a fixé :

- les frais administratifs d'une demande de renouvellement de la reconnaissance de maître de stage en vertu de l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a modifié :

- la Politique de jetons de présence et de frais admissibles des administrateurs de l'Ordre;
- les modalités relatives à certaines demandes en regard de la déclaration d'exercice en société.

Il a nommé :

- les membres du comité de sélection du prix Hommage pour 1 an;
- les membres du comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire pour 2 ans;
- les membres du comité de planification stratégique pour 3 ans;
- les membres du comité des communications pour 3 ans;
- les membres du conseil de discipline pour 3 ans.

Il a nommé :

- 1 administrateur pour la région de l'Estrie (6);
- le D<sup>r</sup> Paul Desrosiers, administrateur, au sein du comité d'examens et d'agréments dentaires;
- le D<sup>r</sup> Mario Auger à titre de directeur des JDIQ;
- le D<sup>r</sup> Denis Forest à titre de responsable émérite de la formation continue;
- 1 syndic ad hoc;

## Rapport des activités

- le Dr Guy Auger, à titre de syndic adjoint à temps partiel;
- le Dr Jacques-André Phaneuf pour recevoir le prix Mérite du CIQ 2018;
- les représentants délégués et substituts au Conseil interprofessionnel du Québec;
- M<sup>re</sup> Priscille Pelletier et M<sup>me</sup> Elizabeth Deschamps, à titre de secrétaires substituts du conseil de discipline;
- M<sup>re</sup> Marcel Lacoursière et la P<sup>re</sup> Mélanie Millette pour produire une conférence en ligne sur les médias sociaux et ses enjeux dans le cadre du programme de formation continue en ligne;
- les D<sup>res</sup> Nathalie Morin, Laurie St-Pierre et Cathia Bergeron pour effectuer la tournée de conférences de l'Ordre 2019-2020 sur la cariologie et la reminéralisation;
- M<sup>es</sup> Dominic Jaar et François Senécal pour effectuer la tournée de conférences de l'Ordre 2018-2019 sur les obligations des dentistes à l'égard des technologies de l'information.

Il a autorisé l'embauche d'un inspecteur à temps plein à la direction des services professionnels.

Il a octroyé une subvention de 50 000 \$ à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier 2018-2019, ainsi que pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021.

Il a autorisé M<sup>re</sup> Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, à :

- accepter la proposition pour le processus de la reconnaissance d'une nouvelle spécialité;
- continuer les négociations en vue de la signature d'un contrat de service entre l'Ordre des dentistes du Québec et le Collège royal des chirurgiens dentaires du Canada relativement à l'administration, pour l'Ordre, des examens des spécialités dentaires, et ce, dans ses versions française et anglaise;
- signer avec le Dr Mario Auger, directeur des JDIQ, le contrat de location avec la Société du Palais des congrès de Montréal pour le congrès des JDIQ de 2019 et de 2020.



## Rapport des activités

# Comité exécutif

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité exécutif a tenu 16 réunions ordinaires et adopté unanimement 3 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

## Principales résolutions

Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont par la suite été soumis aux membres du conseil d'administration pour décision.

Il a maintenu les agréments dentaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, installation du CSSS et du service dentaire du CIUSMM de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, avec l'obligation de produire un autre rapport de suivi d'ici 1 an relativement au respect de la recommandation et des suggestions formulées.

Il a maintenu l'agrément dentaire du CISSS du Bas-Saint-Laurent, installation de la Mitis, avec l'obligation de produire un autre rapport de suivi d'ici 6 mois relativement au respect des normes, des recommandations et des suggestions formulées.

Il a adopté les protocoles d'examen d'équivalence 2018, soit l'Évaluation des connaissances fondamentales, l'Évaluation du jugement clinique et l'Évaluation des habiletés cliniques, et les protocoles 2018 de l'Examen écrit et de l'Examen clinique objectif structuré.

Il a réinscrit, avec et sans condition de limitation et de stage, des dentistes au tableau de l'Ordre à la suite d'une demande de réinscription au tableau après plus de 5 ans.

Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des reconnaissances d'équivalence de diplôme à la suite de la réussite d'un programme de formation postdoctorale, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a renouvelé des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes et en a établi les conditions.

Il a délivré un permis temporaire en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'article 37 de la Charte de la langue française.

Il a délivré des permis temporaires en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'article 37 de la Charte de la langue française.

Il a délivré un permis en vertu de l'article 42 (2.1) du Code des professions et de l'article 2 du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a délivré un permis en vertu des articles 47 alinéa 1 (5°) et 56 du Code des professions.

Il a procédé à l'étude de dossiers en vertu de l'article 45 du Code des professions.

Il a ordonné des examens médicaux en vertu de l'article 48 du Code des professions.

Il a radié provisoirement un dentiste en vertu de l'article 52.1 du Code des professions.

Il a reconnu des maîtres de stage et renouvelé la reconnaissance de maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a imposé des stages de perfectionnement avec et sans limitation du droit d'exercice à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une recommandation en ce sens par le comité d'inspection professionnelle ou le conseil de discipline.

Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.

Il a imposé une limitation définitive du droit d'exercer dans un domaine de pratique en application de l'alinéa 3 de l'article 55 du Code des professions.

Il a levé des limitations au droit d'exercer des activités professionnelles et des stages de perfectionnement.

Il a procédé à la radiation de dentistes pour non-paiement de la cotisation annuelle.

Il a fixé la date de radiation pour non-paiement de la cotisation des membres de l'Ordre au 31 juillet de chaque année ou au premier jour ouvrable suivant le 31 juillet.

Il a soumis une liste de membres de l'Ordre aux fins de participation à titre d'examineur dans le cadre des évaluations des connaissances fondamentales, du jugement et des habiletés cliniques du processus d'équivalence de formation administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada qui se tiendront en 2018.

Il a nommé des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour la tenue des examens de l'Ordre et des examens nationaux des spécialités dentaires qui se tiendront en 2018.

Il a nommé le Dr Sébastien Greiche à titre de représentant de l'Ordre au sein de l'équipe d'évaluation de la Commission d'agrément dentaire du Canada pour la visite d'agrément des programmes de doctorat en médecine dentaire et de résidence multidisciplinaire à l'Université de Montréal.

Il a transmis à l'Institut national de santé publique du Québec la candidature du Dr Sébastien Greiche, afin de représenter l'Ordre des dentistes du Québec au sein du groupe de travail pour l'élaboration du Programme de surveillance des ordonnances au Québec.

Il a nommé la D<sup>re</sup> Véronique Gagnon, vice-présidente, représentante de l'Ordre des dentistes du Québec au sein du comité de sélection d'Héma-Québec pour le projet d'approvisionnement en produits dérivés du plasma humain et pour participer aux travaux du groupe de travail sur les boissons sucrées auprès de l'Institut national de santé publique du Québec.

Il a autorisé le Dr Barry Dolman, président, la D<sup>re</sup> Véronique Gagnon, vice-présidente, M<sup>re</sup> Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, M<sup>me</sup> Sylvie Barbeau, directrice des services administratifs, et M<sup>me</sup> Josée Blanchette, CPA et chef comptable, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.

Il a adopté le calendrier des réunions du comité exécutif pour l'année 2018.

### Les membres du comité exécutif au 31 mars 2018

**Dr Barry Dolman**, président

**D<sup>re</sup> Véronique Gagnon**, vice-présidente

**D<sup>re</sup> Véronique Deschênes**

**Dr Éric Normandeau**

**M. Louis Flamand**, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

## Rapport des activités

# Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un permis

## Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

|                | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|----------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Au Canada      | 2      | 2         | 0        | 0                                                                       |
| Hors du Canada | 6      | 6         | 0        | 0                                                                       |

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

**8 candidats**

## Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

|                | Reçues | Acceptées en totalité | Acceptées en partie | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|----------------|--------|-----------------------|---------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Au Canada      | 0      | 0                     | 0                   | 0        | 0                                                                       |
| Hors du Canada | 14     | 14                    | 0                   | 0        | 0                                                                       |

## Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

|                | Cours | Stage | Examen | Cours et stage | Stage et examen | Cours et examen | Cours, stage et examen |
|----------------|-------|-------|--------|----------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Au Canada      | 0     | 0     | 0      | 0              | 0               | 0               | 0                      |
| Hors du Canada | 0     | 0     | 0      | 0              | 0               | 0               | 0                      |

**Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

|                | Cours | Stage | Examen | Cours et stage | Stage et examen | Cours et examen | Cours, stage et examen |
|----------------|-------|-------|--------|----------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Au Canada      | 0     | 0     | 0      | 0              | 0               | 0               | 0                      |
| Hors du Canada | 0     | 0     | 0      | 0              | 0               | 0               | 0                      |

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

**14 candidats**

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste



**Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

|                | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|----------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Au Canada      | 6      | 6         | 0        | 0                                                                       |
| Hors du Canada | 8      | 8         | 0        | 0                                                                       |

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

**14 candidats**

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## Rapport des activités

### Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec continue à consacrer des efforts importants en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est administré par le Bureau national d'examen dentaire (BNED) du Canada, pour le compte et sous la surveillance de l'Ordre. Il y a eu révision de l'entente écrite conclue entre l'Ordre et le BNED, laquelle est en vigueur depuis la fin de 2016. Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a accueilli 28 nouveaux membres issus de ce processus.

L'accueil des dentistes français se poursuit selon l'application des exigences prévues au Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Dans une perspective d'optimisation, l'Ordre a recueilli des renseignements auprès des maîtres de stage relativement à leurs expériences respectives avec les candidats français. Ces renseignements ont été colligés et sont à la base des directives élaborées par le comité d'examens et d'agrément dentaires pour favoriser l'encadrement des pratiques et du rôle des maîtres de stage. En 2017-2018, l'Ordre a accueilli 9 nouveaux membres provenant de la France, permis restrictifs temporaires et permis dits « réguliers » confondus.

Enfin, l'Ordre poursuit ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Les modifications récentes à la Loi sur les dentistes permettront l'adoption d'un règlement visant à établir les conditions et les modalités de délivrance de permis spéciaux assortis de certificats de spécialiste pour ces candidats.

# Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

## Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

| Demandes de délivrance                                                                                                                                                          | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française                                                                                                  | 13     | 13        | 0        | 0                                                                       |
| Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions                                                                                                              | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions                      | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| Selon une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions | 9      | 9         | 0        | 0                                                                       |
| Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions                                                                                                               | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |

| Demandes de délivrance de permis de mêmes types en vertu de lois particulières | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes                     | 18     | 18        | 0        | 0                                                                       |
| Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions                   | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| Permis temporaire – article 40 de la Charte de la langue française             | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |

## Rapport des activités

# Délivrance des permis

## Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

| Demandes de délivrance                                                                                                                                             | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions                                  | 152    | 152       | 0        | 0                                                                       |
| Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis | 1      | 1         | 0        | 0                                                                       |
| Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis           | 14     | 14        | 0        | 0                                                                       |
| Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec                                                                         | 3      | 3         | 0        | 0                                                                       |
| Fondées sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements                                                    | 9      | 9         | 0        | 0                                                                       |

## Autres conditions et modalités de délivrance des permis

| Candidats                                          | Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Ayant satisfait aux autres conditions et modalités | 162                                                                        |
| Ayant amorcé le processus                          | 165                                                                        |

# Délivrance des certificats de spécialiste

## Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

| Demandes de délivrance                                                                                                                                                                | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions                                                     | 6      | 6         | 0        | 0                                                                       |
| Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste | 14     | 14        | 0        | 0                                                                       |
| Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste           | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec                                                                                            | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |

## Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

| Candidats                                          | Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Ayant satisfait aux autres conditions et modalités | 11                                                                         |
| Ayant amorcé le processus                          | 37                                                                         |

## Rapport des activités

## Comité d'admission

Agissant en vertu d'une délégation du conseil d'administration, le comité d'admission examine et décide des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité d'admission a délivré des permis et des certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi délivré des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Arrangement entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Le comité a tenu 12 réunions par voie de conférence téléphonique ainsi que 2 réunions par voie électronique.

### Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>re</sup> Ngoc-Ha Nguyen-Thi**

**D<sup>re</sup> Danielle Robert**

## Comité de la formation des dentistes

Au cours de l'année 2017-2018, le comité de la formation s'est réuni 1 fois et a analysé les programmes d'études des facultés de médecine dentaire en ce qui a trait aux formations en éthique et en déontologie.

### Les membres du comité au 31 mars 2018

Représentante du ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de la Science

**M<sup>me</sup> Marie-Claude Riopel**

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire

**D<sup>re</sup> Anne Charbonneau**

**D<sup>r</sup> Denis Robert**

Dentistes membres de l'Ordre des dentistes du Québec

**D<sup>re</sup> Céline Messier**

**D<sup>re</sup> Christine Nadeau**



# Comité d'examens et d'agrément dentaires

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec dans le cadre du processus d'accès à la profession ou de réinscription au tableau de l'Ordre, et ce, dans certaines circonstances.

Le comité est également consulté dans le cadre du processus de nomination des divers représentants, observateurs ou examinateurs appelés à agir à ce titre auprès des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, lors de l'analyse des rapports émanant de ces derniers et pour la formulation de recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et départements dentaires hospitaliers du Québec s'est poursuivi et est encouragé par l'Ordre. Des renouvellements et des suivis d'agrément ont été soumis au comité à des fins de recommandation au comité exécutif de l'Ordre.

Le comité est également responsable de l'étude des candidatures et de la formulation des recommandations au comité exécutif pour la reconnaissance des maîtres de stage dans le cadre de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des dentistes conclu par l'Ordre et le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France. Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité a formulé des directives dont l'objectif est de renseigner et de guider les maîtres de stage relativement aux meilleures pratiques à adopter pour assumer leur rôle. Le comité a aussi mis en place un nouveau protocole d'entrevue des candidats aspirant à devenir maîtres de stage.

En 2017-2018, les membres du comité d'examens et d'agrément dentaires ont participé à 6 réunions par voie de conférence téléphonique.

## Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>re</sup> Christina Ionescu**, présidente

**D<sup>re</sup> Lilian Carvalho**

**D<sup>r</sup> André Lavallière**

**D<sup>re</sup> Lise Payant**

**M. Paul Desrosiers**, administrateur  
nommé par l'Office des professions



## Rapport des activités

## Syndic

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.



## Nombre de décisions

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Décisions des syndicats de porter plainte        | 6  |
| Décisions des syndicats de ne pas porter plainte |    |
| Conciliation du syndic                           | 4  |
| Avis informel                                    | 19 |
| Avis formel                                      | 53 |
| Transmis au comité d'inspection professionnelle  | 21 |
| Autres                                           | 83 |

### Enquêtes fermées au cours de l'exercice

(enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)

|                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Enquêtes fermées 180 jours (6 mois) ou moins de la réception de la demande | 31  |
| Enquêtes fermées entre 6 mois et 1 an de la réception de la demande        | 36  |
| Enquêtes fermées plus de 365 jours de la réception de la demande           | 119 |

## Syndic

D<sup>r</sup> Mario Mailhot

## Syndic correspondant

Aucun

## Syndics adjoints

D<sup>r</sup> Guy AugerD<sup>r</sup> Sylvain DesranleauD<sup>r</sup> Pierre LafleurD<sup>r</sup> Jean-Charles LétourneauD<sup>re</sup> Martine MassonD<sup>re</sup> Helen Mpantis

## Statistiques 2017-2018

Dossiers  
d'enquête  
ouverts

|                                                        | Avril     | Mai       | Juin      | Juillet   | Août      | Septembre | Octobre   | Novembre  | Décembre  | Janvier   | Février   | Mars      | Total      |
|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Chirurgie                                              | 5         | 1         | -         | 4         | 1         | 1         | 2         | 4         | 2         | 4         | 1         | 2         | 27         |
| Comportement                                           | 10        | 3         | 11        | 5         | 5         | 6         | 9         | 9         | 3         | 8         | 6         | 9         | 84         |
| Dentisterie opératoire                                 | 1         | 3         | -         | 2         | 2         | 1         | 4         | 1         | 1         | -         | 2         | 1         | 18         |
| Diagnostic                                             | 2         | 4         | 2         | 4         | 9         | 2         | 5         | 5         | 4         | 5         | 3         | 4         | 49         |
| Divers                                                 | -         | -         | 1         | -         | 2         | 1         | -         | -         | -         | -         | -         | 1         | 5          |
| Endodontie                                             | -         | 2         | 2         | 3         | 1         | 1         | 3         | 2         | 2         | -         | 2         | 2         | 20         |
| Honoraires                                             | 1         | -         | 4         | 2         | 3         | 2         | -         | 6         | 2         | 5         | -         | 5         | 30         |
| Hygiène                                                | -         | 1         | 1         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | 1         | 3          |
| Implants                                               | 2         | -         | 8         | 1         | 2         | -         | -         | 1         | -         | -         | 1         | 1         | 16         |
| Orthodontie                                            | 1         | 1         | 2         | 1         | 1         | 1         | 3         | 1         | 1         | 1         | 1         | 3         | 17         |
| Parodontie                                             | -         | -         | -         | 1         | -         | 1         | -         | 2         | -         | -         | -         | -         | 4          |
| Pédodontie                                             | 3         | -         | -         | -         | -         | -         | 1         | 1         | -         | -         | -         | -         | 5          |
| Prescription médicale                                  | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | 1         | -         | -         | 1          |
| Prothèse amovible                                      | -         | 1         | -         | 3         | -         | -         | 3         | 4         | -         | -         | 1         | 1         | 13         |
| Prothèse fixe                                          | 2         | 1         | 4         | 2         | 3         | 2         | 3         | 1         | 2         | 1         | 2         | 6         | 29         |
| Publicité                                              | 3         | 3         | 47        | 3         | 2         | 2         | 3         | 8         | -         | 5         | 4         | 3         | 83         |
| Réhabilitation implanto-portée – phase chirurgicale    | 3         | -         | -         | -         | -         | -         | 2         | 3         | -         | 2         | 1         | 1         | 12         |
| Réhabilitation implanto-portée – phase prosthodontique | -         | -         | -         | 1         | -         | 1         | -         | -         | -         | 2         | -         | 2         | 6          |
| Tolérance de pratique illégale                         | -         | -         | 3         | 2         | 2         | -         | -         | -         | 1         | -         | 1         | -         | 9          |
| <b>Total</b>                                           | <b>33</b> | <b>20</b> | <b>85</b> | <b>34</b> | <b>33</b> | <b>21</b> | <b>38</b> | <b>48</b> | <b>18</b> | <b>34</b> | <b>25</b> | <b>42</b> | <b>431</b> |

## Rapport des activités

## Conseil de discipline

Le conseil de discipline est composé d'un avocat nommé par le gouvernement et de 2 dentistes nommés par le conseil d'administration de l'Ordre. Le conseil a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes. Selon la preuve présentée, le conseil rend une décision relative à la culpabilité ou la non-culpabilité et, le cas échéant, lui impose la sanction appropriée.

**29**  
**audiences**

Le conseil de discipline a tenu 29 audiences<sup>1</sup> au cours de l'exercice 2017-2018.

### Nombre et nature des plaintes dont l'audience (culpabilité et sanction) est complétée par le conseil

| Nature de la plainte                                                  | Portées par le syndic ou un syndic adjoint | Portées par toute autre personne |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|
| Comportement et intégrité                                             | 0                                          | 0                                |
| Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques     | 12                                         | 0                                |
| Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic | 0                                          | 0                                |
| Tolérance d'exercice illégal                                          | 0                                          | 0                                |
| Publicité                                                             | 0                                          | 0                                |

### Nombre de décisions du conseil

|                                                                                                  |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Autorisant le retrait de la plainte                                                              | 0 |
| Rejetant la plainte                                                                              | 0 |
| Acquittant l'intimé                                                                              | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable                                                                      | 1 |
| Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable                                               | 3 |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction                                             | 7 |
| Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction                      | 0 |
| Imposant une sanction                                                                            | 7 |
| Diverses requêtes (demande de remise, arrêt des procédures, ordonnance et retrait de la plainte) | 5 |

<sup>1</sup> Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.

## Rapport des activités

## Nombre de sanctions imposées par le conseil

| Nature de la sanction              |    |
|------------------------------------|----|
| Réprimande                         | 7  |
| Remise de somme                    | 0  |
| Révocation de permis               | 0  |
| Radiation temporaire ou permanente | 7  |
| Limitation ou suspension           | 0  |
| Amende                             | 12 |
| Publication d'avis                 | 7  |
| Déboursés                          | 14 |

Nombre et nature des recommandations du conseil  
au conseil d'administration

(Stages en diagnostic, orthodontie, endodontie, prosthodontie) 8

Nombre et nature des décisions du conseil d'administration  
relatives aux recommandations du conseil

(Stages en diagnostic, orthodontie, endodontie, prosthodontie, levée et prolongation du stage) 14

Nombre de décisions du conseil rendues  
dans les 90 jours de la prise en délibéré

17

Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction  
portées en appel devant le Tribunal des professions

5

Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction  
dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions

0



## Les membres du conseil de discipline au 31 mars 2018

|                                         |                                      |                                       |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| D <sup>re</sup> Chantal Aubry           | D <sup>re</sup> Micheline Daoust     | D <sup>re</sup> Hélène Lamonde        |
| D <sup>re</sup> Johanne Blouin          | D <sup>r</sup> Mario Desautels       | D <sup>re</sup> Catherine Lebeau      |
| D <sup>r</sup> Marc Boisvert            | D <sup>re</sup> Josée-Anne Dulude    | D <sup>re</sup> Hélène Massé          |
| D <sup>re</sup> Suzanne Boivin          | D <sup>re</sup> Joanne-Émilie Ethier | D <sup>re</sup> Florence Morisson     |
| D <sup>re</sup> Brigitte Bouchard       | D <sup>re</sup> Sylvie Forrest       | D <sup>re</sup> Ngoc-Ha Nguyen-Thi    |
| D <sup>r</sup> Carl Bouchard            | D <sup>r</sup> André Fournier        | D <sup>r</sup> Robert Paquin          |
| D <sup>r</sup> José-Carlos Bravo Ramos  | D <sup>r</sup> Jean-François Gravel  | D <sup>re</sup> Marie-Josée Perron    |
| D <sup>r</sup> Hervé Cocaud             | D <sup>r</sup> André Guay            | D <sup>r</sup> Jean-Guy Vallée        |
| D <sup>r</sup> Louis-Bernard Courchesne | D <sup>r</sup> Daniel Lacombe        | D <sup>r</sup> Philippe Zhen Fei Wang |
|                                         | D <sup>r</sup> Sylvain Laforte       |                                       |

## Rapport des activités

## Comité d'inspection professionnelle

**10**  
réunions

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 10 réunions en 2017-2018. De plus, il y a eu 2 décisions par approbation unanime écrite.

Le comité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de surveillance générale. Approuvé le 27 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'Ordre, ce programme comprend entre autres les 3 composantes suivantes :

- des visites régulières à fréquence variable;
- des visites ciblées qui visent à vérifier des aspects de la pratique présentant un risque plus élevé;
- des visites d'accompagnement qui ciblent les nouveaux inscrits au tableau des membres.

Axé sur le soutien et la prévention, ce programme de surveillance générale assure la qualité de l'exercice de la profession par les dentistes québécois et procède également à la vérification des cabinets de ceux-ci. Il contribue donc à la mission de l'Ordre, soit la protection du public. En plus de veiller au respect des normes de pratique par les dentistes, il favorise l'amélioration de la qualité des services offerts aux patients.

## Nombre de visites de vérification

|                                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Membres visités                                                                                       | 566 |
| Formulaires ou questionnaires transmis aux membres                                                    | 566 |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle                        | 566 |
| Rapports de vérification produits à la suite d'une visite                                             | 566 |
| Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire | 0   |

## Nombre d'enquêtes sur la compétence professionnelle



### Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

|                                                                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles                                 | 13 |
| Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles                                               |    |
| • Pour les domaines de l'endodontie et de la parodontie                                                                  | 2  |
| Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles                                               |    |
| • Pour le domaine du diagnostic                                                                                          | 1  |
| Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles             | 0  |
| Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles                           | 0  |
| Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles                           | 0  |
| Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0  |
| Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles               | 0  |
| Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles               | 0  |

### Nombre de décisions du conseil d'administration

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle            | 11 |
| Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle | 0  |

### Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information transmise au syndic conformément au 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du Code des professions

|                   |   |
|-------------------|---|
| Nombre de membres | 4 |
|-------------------|---|

### Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>r</sup> Stéfan Haas-Jean**, président

**D<sup>r</sup> Duc-Minh Lam-Do**

**D<sup>re</sup> Nathalie Morin**

**D<sup>re</sup> Christine Nadeau**

**D<sup>r</sup> Jacques Rouleau**

**D<sup>r</sup> Sébastien Greiche**, secrétaire du comité d'inspection professionnelle, nommé par le conseil d'administration



## Rapport des activités

# Garantie contre la responsabilité professionnelle

## Répartition des membres inscrits au 31 mars 2018

|                                                                                            | Montant prévu de la garantie de base                                                              |                                                                                                          |                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                            | Nombre de membres                                                                                 | Par sinistre                                                                                             | Pour l'ensemble des sinistres                                                                                        |
| <b>Moyen de garantie</b><br>Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement | <br><b>2 412</b> | <br><b>2 000 000 \$</b> | <br><b>Aucune limite annuelle</b> |

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

## Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2018

|                                                                                         | Montant prévu de la garantie de base                                                                                     |                                                                                                            |                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                         | Nombre de membres                                                                                                        | Par sinistre                                                                                               | Pour l'ensemble des sinistres                                                                                          |
| <b>Moyens de garantie</b><br>Membres assurés individuellement et pour une seule société | <br><b>2 143<br/>+ 49 (retraités)</b> | <br><b>2 000 000 \$</b> | <br><b>Aucune limite annuelle</b> |
| Membres assurés individuellement et pour plus d'une société                             | <b>169<br/>+ 1 (retraité)</b>                                                                                            | <b>1 000 000 \$<br/>par société<br/>additionnelle</b>                                                      | <b>Aucune limite annuelle</b>                                                                                          |

# Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss ni de Règlement sur le fonds d'indemnisation. Des communications ont été effectuées pour rappeler aux membres leurs obligations en la matière et les instances de l'Ordre adopteront des règlements au cours de l'exercice 2018-2019.

# Comité de révision

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

**4**  
**réunions**  
**ordinaires**

Le comité de révision a tenu 4 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

## Nombre de demandes d'avis

**11**

**Avis**  
**reçus**

**0**

**Avis**  
**présenté**  
**hors délai**

## Nombre d'avis rendus

**10**

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline

**1**

Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête

**0**

Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle

**0**

Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte

## Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>re</sup> Danielle Joly**, présidente

**D<sup>r</sup> Denis Beauvais**

**D<sup>re</sup> Nelly Chafai**

**D<sup>re</sup> Isabelle Solis**

**M. Louis Flamand**, administrateur  
nommé par l'Office des professions

**M<sup>me</sup> Françoise Rollin**, administratrice  
nommée par l'Office des professions

## Rapport des activités

# Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le conseil au cours de l'exercice 2017-2018.

### Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>r</sup> Guy Lafrance**, président

**D<sup>r</sup> Serge-Alexandre Bellavance**

**D<sup>r</sup> Allan Lisbona**

**M. Alain Boisvert**, administrateur  
nommé par l'Office des professions

# Comité de planification stratégique

Le comité de planification stratégique développe le plan stratégique et en fait la recommandation au conseil d'administration. Le comité effectue également de temps à autre un suivi du déploiement du plan stratégique et des objectifs poursuivis.

Le comité de planification stratégique s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2017-2018.

### Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>r</sup> Barry Dolman**

**D<sup>r</sup> Luc Gravel**

**D<sup>r</sup> Guy Lafrance**

**M<sup>me</sup> Françoise Rollin**, administratrice  
nommée par l'Office des professions

# Comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le comité de formation dentaire continue n'a tenu aucune réunion. Ayant accompli son mandat de revoir la Politique sur la formation dentaire continue quant à tous ses paramètres et d'en faire rapport au conseil d'administration, ce comité a été dissous. Le comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire a été créé afin de voir à la mise en place et au suivi de la nouvelle politique et, éventuellement, du règlement qui en découlera. Le mandat du comité consiste à :

- favoriser le maintien des compétences et le développement des connaissances des membres de l'Ordre;
- susciter l'intérêt des membres de l'Ordre pour la formation continue;
- permettre aux dentistes d'adapter leurs soins au rythme de l'évolution des connaissances;
- favoriser l'accès à la formation continue pour l'ensemble des membres de l'Ordre;
- s'assurer que la Politique sur la formation continue et que le règlement qui en découlera répondent aux besoins des dentistes et de la population.

Dans l'accomplissement de ce mandat, le comité assure notamment :

- l'élaboration du programme scientifique et la logistique des Journées dentaires internationales du Québec;
- la recommandation des conférences pour la tournée annuelle de l'Ordre;
- la mise en place et le suivi de la Politique sur la formation continue et, éventuellement, du règlement;
- la mise sur pied de formations que l'Ordre pourrait demander de temps à autre.

Une nouvelle Politique sur la formation continue a été adoptée par le conseil d'administration en septembre 2017.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions. Toutefois, en mai 2017, il a été résolu de procéder à l'adoption de principe d'un projet de règlement par le conseil d'administration.

Par ailleurs, des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés québécoises de médecine dentaire.

En 2017-2018, 24 019 participations ont été enregistrées lors d'un total de 500 demi-journées d'activités portant sur des thèmes variés et offertes par les partenaires privilégiés.

**24 019**  
participations

**500**  
demi-journées  
d'activités

## Rapport des activités

### Activités de formation continue facultatives tenues par l'Ordre

Avril et mai 2017

| Nom de l'activité                                          | Nombre d'heures | Nombre de membres qui l'ont suivie |
|------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| La parodontie au quotidien : prévenir, détecter et traiter | 7               | 113                                |
| Précis d'endodontie pour des résultats prévisibles         | 7               | 208                                |

De septembre 2017 à mars 2018

| Nom de l'activité                                  | Nombre d'heures | Nombre de membres qui l'ont suivie |
|----------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| Orthodontie : diagnostic et nouvelles technologies | 7               | 1 633                              |

### Les membres du comité au 31 mars 2018

|                                                  |                                        |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>D<sup>r</sup> Pierre Boudrias</b> , président | <b>D<sup>r</sup> Stéfan Haas-Jean</b>  |
| <b>D<sup>r</sup> Jacques Auger</b>               | <b>D<sup>r</sup> Nicolas Laliberté</b> |
| <b>D<sup>r</sup> André Chartrand</b>             | <b>D<sup>re</sup> Christine Nadeau</b> |
| <b>D<sup>re</sup> Véronique Deschênes</b>        | <b>D<sup>r</sup> Denis Robert</b>      |
| <b>D<sup>r</sup> Sylvain Gagnon</b>              | <b>D<sup>re</sup> Marie-Josée Roy</b>  |
| <b>D<sup>r</sup> Luc Gauthier</b>                | <b>D<sup>re</sup> Émilie Vachon</b>    |

## Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a pour mandat d'effectuer en continu la vigie des meilleures pratiques de gouvernance, particulièrement celles qui s'appliquent aux ordres professionnels, et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Le comité de gouvernance s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2017-2018.

### Les membres du comité au 31 mars 2018

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| <b>M<sup>me</sup> Françoise Rollin</b> , présidente |
| <b>D<sup>r</sup> Barry Dolman</b>                   |
| <b>D<sup>re</sup> Véronique Gagnon</b>              |
| <b>D<sup>r</sup> Peter White</b>                    |
| <b>M. Pierre Delisle</b>                            |

# Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique.

**2****réunions**

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, il a tenu 2 réunions.

Le comité d'éthique et de déontologie s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés et a déposé des recommandations à l'intention du conseil d'administration afin d'adopter :

- le rapport sur les pratiques esthétiques en cabinet dentaire. Le rapport proposait notamment la création d'un comité d'experts chargé de se prononcer sur les compétences requises en fonction des traitements effectués et sur la formation à mettre en place afin de permettre aux dentistes de faire des injections de toxine botulique et d'agents de comblement à des fins esthétiques;
- le guide sur l'utilisation des médias sociaux, qui vise à rappeler aux dentistes leurs obligations en la matière.

Le comité d'éthique et de déontologie a aussi procédé à l'examen de certaines situations problématiques liées aux dénominations sociales des cliniques dentaires. Il a identifié des pistes de solution, notamment par l'ajout de précisions au cadre juridique et par la diffusion de messages aux membres.

En septembre 2017, le conseil d'administration a mis fin aux activités du comité d'éthique et de déontologie tel qu'il était jusque-là constitué, et ce, afin de favoriser la création de groupes de travail appelés à examiner des questions de nature éthique et déontologique relatives à l'exercice de la profession de dentiste. Cette nouvelle façon de faire permettra de doter les groupes de travail en fonction des expertises spécifiques aux questions à l'étude et de lier la durée des mandats aux travaux que leur confiera le conseil d'administration.

## Les membres du comité au 15 septembre 2017

**D<sup>r</sup> Gilles-E. Lefebvre**, président

**D<sup>re</sup> Geneviève Bonin**

**D<sup>r</sup> Guy Lafrance**

**D<sup>re</sup> Christine Nadeau**

**D<sup>r</sup> Paul Desrosiers**, administrateur  
nommé par l'Office des professions du Québec

## Rapport des activités

# Exercice illégal et usurpation de titre réservé

## Enquêtes complétées

|                                                                     |   |
|---------------------------------------------------------------------|---|
| Portant sur l'exercice illégal                                      | 0 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé                           | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé | 0 |

## Poursuites pénales intentées

|                                                                     |   |
|---------------------------------------------------------------------|---|
| Portant sur l'exercice illégal                                      | 0 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé                           | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé | 0 |

## Jugements rendus

|                                                                     | Acquittant l'intimé | Déclarant l'intimé coupable |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Portant sur l'exercice illégal                                      | 0                   | 1                           |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé                           | 0                   | 0                           |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé | 0                   | 0                           |

|                                           |                 |
|-------------------------------------------|-----------------|
| <b>Montant total des amendes imposées</b> | <b>1 500 \$</b> |
|-------------------------------------------|-----------------|

# Comité des communications

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil d'administration a mis en place un comité des communications chargé de revoir les stratégies et les actions en vue d'atteindre les objectifs de communication de l'Ordre.

Le comité des communications a pour mandat :

- d'énoncer les enjeux de communication, tant à l'interne qu'auprès des membres, du public et des instances gouvernementales;
- d'élaborer, en collaboration avec la direction des affaires publiques et des communications, le plan stratégique de communication, lequel devrait être en lien avec les enjeux stratégiques de l'Ordre;
- de proposer, après consultation auprès d'experts identifiés, les meilleures méthodes de communication en vue de réaliser le plan stratégique; ces méthodes peuvent viser les médias traditionnels et en émergence, et ce, afin de rester accessibles à un vaste auditoire;
- de revoir les pratiques de l'Ordre en matière de communication, y compris le site Web [odq.qc.ca](http://odq.qc.ca) et le microsite [maboucheensante.com](http://maboucheensante.com) en tant qu'outils de communication, et de proposer des modifications, le cas échéant;
- de recommander au conseil d'administration des politiques ou des lignes directrices visant à protéger la réputation de l'Ordre et l'intégrité de l'information rendue publique sur le site Web et dans d'autres documents produits par l'Ordre;
- de déterminer les meilleures pratiques pour une mise à jour des informations rendues publiques par l'Ordre, y compris le contenu du site [odq.qc.ca](http://odq.qc.ca).

**2****réunions**

Au cours de l'année 2017-2018, le comité des communications s'est réuni à 2 reprises.

## Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>r</sup> Barry Dolman**

**D<sup>r</sup> Marc Robert**

**M. Alain Boisvert**, administrateur  
nommé par l'Office des professions

## Rapport des activités

## Comité de vérification

8

réunions  
ordinaires

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité de vérification a tenu 8 réunions ordinaires.

La mission du comité de vérification a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier trimestriellement l'évolution des revenus et des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

### Les membres du comité au 31 mars 2018

**D<sup>r</sup> Luc Gravel**, président

**D<sup>re</sup> Nancy Beaudoin**

**D<sup>r</sup> Éric Normandeau**

**D<sup>r</sup> Marc Robert**

**M. Alain Boisvert**, administrateur  
nommé par l'Office des professions

# Renseignements généraux

## Nombre de permis délivrés

| Catégories de permis                                                                                 |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Régulier                                                                                             | 153 |
| Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)  | 11  |
| Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française) | 16  |
| Permis (article 42.1 – Code des professions)                                                         | 8   |

## Nombre de certificats de spécialiste délivrés

| Classes de spécialité                 |   |
|---------------------------------------|---|
| Chirurgie buccale et maxillo-faciale  | 3 |
| Dentisterie pédiatrique               | 1 |
| Endodontie                            | 3 |
| Médecine buccale                      | 1 |
| Orthodontie                           | 4 |
| Parodontie                            | 1 |
| Pathologie buccale et maxillo-faciale | 1 |
| Prosthodontie                         | 1 |
| Radiologie buccale et maxillo-faciale | 0 |
| Santé dentaire communautaire          | 0 |

## Nombre d'autorisations spéciales

|             |   |
|-------------|---|
| Accordées   | 0 |
| Renouvelées | 0 |

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

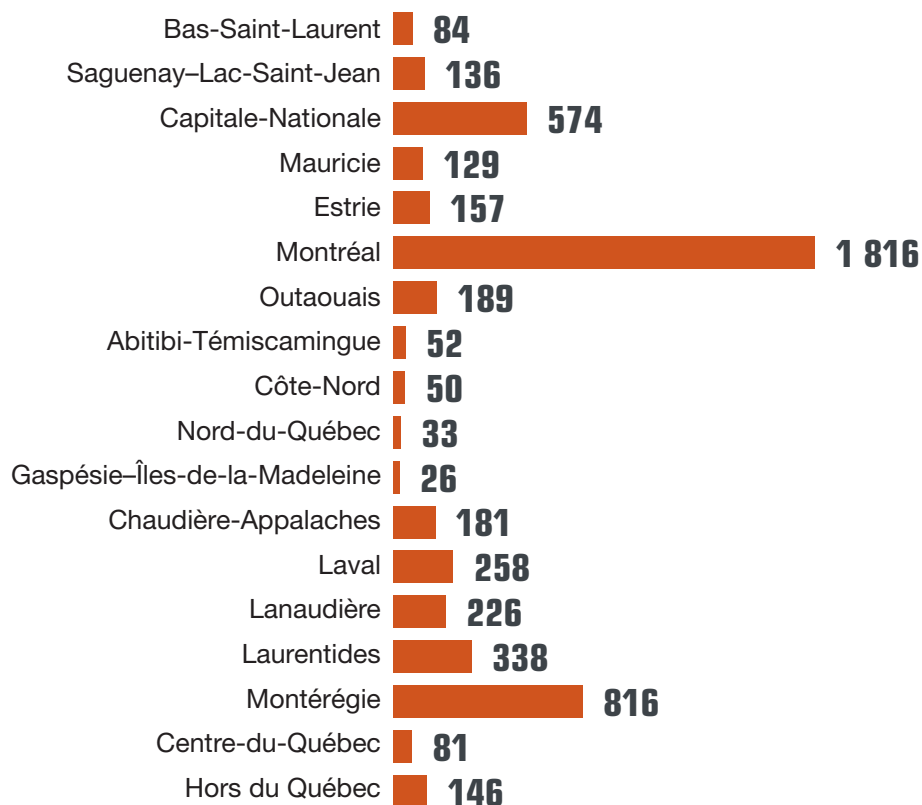


## Renseignements généraux

Nombre de membres inscrits  
au tableau à la fin de la périodeNombre de membres inscrits  
au tableau à la fin de la  
période selon le sexe

## Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

## Régions administratives



## Renseignements généraux

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

| Classes de membres établies aux fins de la cotisation                     | Nombre de membres  | Cotisation annuelle |                   | Cotisation supplémentaire |                   |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
|                                                                           |                    | Montant             | Date du versement | Montant                   | Date du versement |
| Généralistes et spécialistes                                              | 4 874 <sup>1</sup> | 1 710,00 \$         | 2017-07-01        | 0,00 \$                   | ---               |
| Résidents                                                                 | 81                 | 200,00 \$           | 2017-07-01        | 0,00 \$                   | ---               |
| Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents | 82                 | 0,00 \$             | 2017-07-01        | 0,00 \$                   | ---               |
| Retraités                                                                 | 337                | 256,50 \$           | 2017-07-01        | 0,00 \$                   | ---               |

<sup>1</sup> Inclut les membres honoraires.

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)  | 24 |
| Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française) | 41 |
| Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)                                   | 9  |
| Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)                                                 | 0  |

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

#### Catégories de permis

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| Permis sans certificat de spécialiste | 4 699 |
| Permis avec certificat de spécialiste | 593   |

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

#### Classes de spécialité

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Chirurgie buccale et maxillo-faciale  | 112 |
| Dentisterie pédiatrique               | 63  |
| Endodontie                            | 50  |
| Médecine buccale                      | 17  |
| Orthodontie                           | 179 |
| Parodontie                            | 98  |
| Pathologie buccale et maxillo-faciale | 8   |
| Prosthodontie                         | 69  |
| Radiologie buccale et maxillo-faciale | 5   |
| Santé dentaire communautaire          | 11  |

## Renseignements généraux

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

|                                                            |       |
|------------------------------------------------------------|-------|
| Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) | 47    |
| Société par actions                                        | 2 303 |

### Nombre d'inscriptions au tableau

|                        |       |
|------------------------|-------|
| Total des inscriptions | 5 104 |
| Premières inscriptions | 188   |

### Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 53 |
| Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0  |

### Nombre de radiations du tableau

| Motifs de la radiation |   |
|------------------------|---|
| Disciplinaire          | 4 |
| Administratif          | 3 |

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

### Nombre de suspensions ou de révocations de permis

| Catégories de permis | Suspensions | Révocations |
|----------------------|-------------|-------------|
| Permis régulier      | 0           | 0           |
| Permis restrictif    | 0           | 0           |

### Nombre de certificats de spécialiste révoqués

|                                                  |
|--------------------------------------------------|
| Aucun certificat de spécialiste n'a été révoqué. |
|--------------------------------------------------|

# Personnel permanent au 31 mars 2018

## Direction générale

### M<sup>e</sup> Caroline Daoust

Directrice générale et secrétaire

### Marie-Eve Lapointe

Conseillère principale en ressources humaines

### Sylvie Morin

Coordonnatrice à la direction générale

### Carole Pigeon

Adjointe administrative

### Mary-Jane Yong

Secrétaire

### D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril

Dentiste-conseil

### D<sup>r</sup> Stéphane Monette

Dentiste-conseil

### D<sup>r</sup> Denis Forest

Responsable émérite de la formation continue

## Direction de l'admission au tableau et greffes

### M<sup>e</sup> Priscille Pelletier

Directrice générale adjointe  
et secrétaire adjointe

### M<sup>e</sup> France Gauthier

Conseillère juridique et secrétaire  
du conseil de discipline

### Élizabeth Deschamps

Technicienne juridique

### Catherine Lalonde

Responsable – admission

### Chantal Lamarre

Responsable – exercice en société

### Florence Lefebvre

Responsable – tableau

## Direction des services administratifs

### Sylvie Barbeau

Directrice

### Josée Blanchette

Chef comptable

### Cristina Ciobanu

Technicienne à la paie et comptabilité

### Sylvain Gagné

Responsable des technologies numériques

### Vlad Davidescu

Analyste technique – informatique

### Ginette Bellemare

Réceptionniste

### Viviane Coudsi

Réceptionniste

## Direction du bureau du syndic

### D<sup>r</sup> Mario Mailhot

Syndic

### D<sup>r</sup> Guy Auger

Syndic adjoint

### D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau

Syndic adjoint

### D<sup>r</sup> Pierre Lafleur

Syndic adjoint

### D<sup>r</sup> Jean-Charles Létourneau

Syndic adjoint

### D<sup>re</sup> Martine Masson

Syndique adjointe

### D<sup>re</sup> Helen Mpantis

Syndique adjointe

### M<sup>e</sup> Johanne Pinsonnault

Avocate

### Sylvie Lamoureux

Adjointe juridique

### Huguette Bégin

Adjointe aux enquêtes

### Martine Drolet

Adjointe aux enquêtes

### Valérie Fournier

Adjointe aux enquêtes

### Céline Jeannot

Adjointe aux enquêtes



## Personnel permanent

# Personnel permanent au 31 mars 2018

### Direction des services professionnels

**D<sup>r</sup> Sébastien Greiche**

Directeur

**Lucie Francoeur**

Adjointe administrative

**Angélique Courchesne**

Secrétaire senior

**Alia Haidar-Marques**

Secrétaire junior

**D<sup>r</sup> Yves Couture**

Inspecteur

**D<sup>re</sup> Élisabeth Bergeron**

Inspectrice

**D<sup>re</sup> Hélène Ouellet**

Inspectrice

**D<sup>re</sup> Misako Nguyen-Kim**

Inspectrice

**D<sup>re</sup> Andréanne St-Martin**

Inspectrice

### Direction des affaires publiques et des communications

**Carole Erdelyon**

Directrice

**D<sup>r</sup> Paul Morin**

Dentiste-conseil

**Nathalie Chassé**

Coordonnatrice aux communications

**Natalie Séguin**

Chargée – publications aux membres

### Direction des Journées dentaires

**D<sup>r</sup> Mario Auger**

Directeur

**D<sup>r</sup> Jonathan H. Lang**

Dentiste-conseil

**Marie Tétreault**

Coordonnatrice – Journées dentaires

**Christine Favreau**

Secrétaire – inscriptions



# États financiers

Au 31 mars 2018



Ordre des dentistes  
du Québec



# États financiers

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant..... | 48 |
| États financiers.....                  | 50 |
| Résultats .....                        | 50 |
| Évolution de l'actif net .....         | 51 |
| Flux de trésorerie.....                | 52 |
| Situation financière .....             | 53 |
| Notes complémentaires.....             | 54 |
| Annexes.....                           | 61 |



## États financiers



## Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de  
l'Ordre des dentistes du Québec

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*

Montréal  
Le 24 mai 2018

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

## États financiers

## Ordre des dentistes du Québec

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                                                     | 2018                   |                   | 2017              |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                     | Budget<br>(non audité) | Réel              | Réel              |
|                                                                     | \$                     | \$                | \$                |
| <b>Produits</b>                                                     |                        |                   |                   |
| Produits généraux                                                   | 8 898 203              | 8 968 912         | 8 824 060         |
| Inspection professionnelle                                          | 1 050                  |                   | 350               |
| Admission à l'exercice et au tableau                                | 407 750                | 391 995           | 395 620           |
| Greffes                                                             | 125 000                | 123 951           | 166 657           |
| Pratique illégale                                                   | 1 000                  | 1 500             | 330               |
| Affaires publiques et communications                                | 197 000                | 146 521           | 197 527           |
| Direction générale                                                  | 40 000                 | 34 030            | 36 636            |
| Journées dentaires internationales du Québec                        | 2 815 445              | 2 783 973         | 2 776 950         |
|                                                                     | <b>12 485 448</b>      | <b>12 450 882</b> | <b>12 398 130</b> |
| <b>Charges</b>                                                      |                        |                   |                   |
| Inspection professionnelle                                          | 1 323 050              | 1 068 060         | 1 151 921         |
| Formation continue                                                  | 141 074                | 135 233           | 198 367           |
| Admission à l'exercice et au tableau                                | 813 254                | 763 140           | 760 016           |
| Syndic                                                              | 2 522 612              | 2 555 446         | 2 211 453         |
| Greffes                                                             | 410 156                | 291 209           | 364 746           |
| Pratique illégale                                                   | 86 020                 | 53 067            | 25 720            |
| Affaires publiques et communications                                | 1 780 544              | 863 729           | 1 649 864         |
| Finances et administration                                          | 1 099 999              | 1 140 965         | 1 069 804         |
| Direction générale                                                  | 2 350 577              | 2 217 620         | 1 935 895         |
| Contributions et subventions                                        | 242 429                | 218 907           | 224 458           |
| Journées dentaires internationales du Québec                        | 2 394 659              | 2 262 861         | 2 081 835         |
|                                                                     | <b>13 164 374</b>      | <b>11 570 237</b> | <b>11 674 079</b> |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b> | <b>(678 926)</b>       | <b>880 645</b>    | <b>724 051</b>    |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

## Ordre des dentistes du Québec

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                                                 | 2018                    |                               |                          |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|
|                                                                 | Réserve<br>générale (a) | Investi en<br>immobilisations | Actif net<br>Non affecté |
|                                                                 | \$                      | \$                            | \$                       |
| Solde au début                                                  | 1 000 000               | 1 673 422                     | 6 093 121                |
| Excédent (insuffisance) des produits<br>par rapport aux charges |                         | (410 003)                     | 1 290 648                |
| Investissement en immobilisations<br>corporelles                |                         | 89 370                        | (89 370)                 |
| Investissement en actif incorporel                              |                         | 322 820                       | (322 820)                |
| Solde à la fin                                                  | 1 000 000               | 1 675 609                     | 6 971 579                |

|                                                                 | 2017                    |                               |                          |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|
|                                                                 | Réserve<br>générale (a) | Investi en<br>immobilisations | Actif net<br>Non affecté |
|                                                                 | \$                      | \$                            | \$                       |
| Solde au début                                                  | 1 000 000               | 1 507 939                     | 5 534 553                |
| Excédent (insuffisance) des produits<br>par rapport aux charges |                         | (278 868)                     | 1 002 919                |
| Investissement en immobilisations<br>corporelles                |                         | 240 402                       | (240 402)                |
| Investissement en actif incorporel                              |                         | 203 949                       | (203 949)                |
| Solde à la fin                                                  | 1 000 000               | 1 673 422                     | 6 093 121                |

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## États financiers

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                                                                          | 2018      | 2017        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
|                                                                                          | \$        | \$          |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                       |           |             |
| Excédent des produits par rapport aux charges                                            | 880 645   | 724 051     |
| Éléments hors caisse                                                                     |           |             |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                            | 252 152   | 278 868     |
| Radiation d'actif incorporel                                                             | 157 851   |             |
| Produits de placements capitalisés aux coupons d'obligations                             | (222 011) | (209 434)   |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement                                         | 922 715   | (3 759)     |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement                                  | 1 991 352 | 789 726     |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                        |           |             |
| Acquisition de coupons d'obligations                                                     | (702 560) | (2 221 585) |
| Échéance de coupons d'obligations                                                        | 702 560   | 221 585     |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                | (89 370)  | (240 402)   |
| Actif incorporel                                                                         | (322 820) | (203 949)   |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                   | (412 190) | (2 444 351) |
| <b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b> | 1 579 162 | (1 654 625) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début                                         | 3 361 684 | 5 016 309   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin                                         | 4 940 846 | 3 361 684   |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                                           |           |             |
| Encaisse                                                                                 | 574 929   | 426 781     |
| Fonds communs de liquidités                                                              | 4 365 917 | 2 934 903   |
|                                                                                          | 4 940 846 | 3 361 684   |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Situation financière**

au 31 mars 2018

|                                                                  | <b>2018</b>       | 2017       |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
|                                                                  | \$                | \$         |
| <b>ACTIF</b>                                                     |                   |            |
| Court terme                                                      |                   |            |
| Encaisse                                                         | 574 929           | 426 781    |
| Fonds communs de liquidités                                      | 4 365 917         | 2 934 903  |
| Comptes clients et autres créances                               | 190 507           | 306 300    |
| Frais payés d'avance (note 5)                                    | 1 014 305         | 984 983    |
|                                                                  | <b>6 145 658</b>  | 4 652 967  |
| Long terme                                                       |                   |            |
| Coupons d'obligations et produits de placements (note 6)         | 7 582 404         | 7 360 393  |
| Immobilisations corporelles (note 7)                             | 1 306 691         | 1 469 473  |
| Actif incorporel (note 8)                                        | 368 918           | 203 949    |
|                                                                  | <b>15 403 671</b> | 13 686 782 |
| <b>PASSIF</b>                                                    |                   |            |
| Court terme                                                      |                   |            |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9) | 1 098 397         | 869 002    |
| Produits reportés (note 10)                                      | 4 658 086         | 4 051 237  |
|                                                                  | <b>5 756 483</b>  | 4 920 239  |
| <b>ACTIF NET</b>                                                 |                   |            |
| Réserve générale                                                 | 1 000 000         | 1 000 000  |
| Investi en immobilisations                                       | 1 675 609         | 1 673 422  |
| Non affecté                                                      | 6 971 579         | 6 093 121  |
|                                                                  | <b>9 647 188</b>  | 8 766 543  |
|                                                                  | <b>15 403 671</b> | 13 686 782 |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

## États financiers

### Ordre des dentistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2018

#### 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par la Loi sur les dentistes, le Code des professions du Québec et les règlements applicables, et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

#### 2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 31 mars 2017.

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### Actifs et passifs financiers

###### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

###### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

## Ordre des dentistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2018

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Constatation des produits

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

– Contributions des membres :

Les contributions des membres, qui sont fixées par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;

– *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après le « *Journal de l'Ordre* ») :

Les produits provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés au moment de la publication du journal;

– Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :

Les produits relatifs aux JDIQ de mai 2017 sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2018 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de produits reportés.

En ce qui concerne les produits susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

– Produits de placements :

Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, pratique illégale, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

– Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles, selon le nombre d'employés affectés;

– Charges liées aux charges locatives et taxes municipales, selon la superficie utilisée;

– Charges liées à l'imprimerie, aux envois postaux et messagerie, et à la traduction, selon le taux d'utilisation des activités.

##### Charges locatives

L'Ordre constate les charges locatives selon la méthode linéaire selon laquelle le montant total des charges locatives est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

## États financiers

### Ordre des dentistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2018

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût.

##### Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

|                                  | Taux et<br>période         |
|----------------------------------|----------------------------|
| Améliorations locatives          | Durée du bail<br>de 10 ans |
| Équipement informatique          | 25 %                       |
| Mobilier et équipement de bureau | 10 %                       |

Le logiciel en développement n'est pas amorti au 31 mars 2018.

##### Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

##### Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est une entité sans but lucratif distincte. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

##### Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec établit, sollicite, maintient et gère des fonds pour améliorer l'accessibilité aux soins dentaires des personnes les plus vulnérables de la population québécoise, par le soutien de projets préventifs, curatifs et de recherche appliquée.

Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Au 31 mars 2018, les sommes disponibles dans la Fondation totalisent environ 505 000 \$.

## Ordre des dentistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2018

#### 4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

|                                              | 2018             | 2017             |
|----------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                              | \$               | \$               |
| Inspection professionnelle                   | 157 709          | 206 685          |
| Formation continue                           | 18 642           | 14 538           |
| Admission à l'exercice et au tableau         | 171 931          | 156 851          |
| Syndic                                       | 391 570          | 378 376          |
| Greffes                                      | 45 487           | 48 579           |
| Pratique illégale                            | 2 889            |                  |
| Affaires publiques et communications         | 139 090          | 165 093          |
| Finances et administration                   | 192 075          | 217 499          |
| Direction générale                           | 290 540          | 224 364          |
| Journées dentaires internationales du Québec | 183 138          | 165 986          |
|                                              | <b>1 593 071</b> | <b>1 577 971</b> |

#### Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 195 435 \$ à titre de contributions à ce régime (196 521 \$ en 2017).

#### 5 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

|                                              | 2018             | 2017           |
|----------------------------------------------|------------------|----------------|
|                                              | \$               | \$             |
| Taxes, entretien et assurances               | 177 756          | 246 016        |
| Journées dentaires internationales du Québec | 836 549          | 738 967        |
|                                              | <b>1 014 305</b> | <b>984 983</b> |

#### 6 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 1,08 % à 4,83 % (1,08 % à 4,83 % au 31 mars 2017) et les échéances s'échelonnent d'août 2018 à juillet 2027. Ces coupons sont garantis par la province de Québec à raison de 94 % et le solde est investi dans le secteur financier.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 2,93 % (2,85 % au 31 mars 2017).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 7 619 441 \$ au 31 mars 2018 (7 572 077 \$ au 31 mars 2017).

Les produits de placements se répartissent comme suit :

|                                              | 2018           | 2017           |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                              | \$             | \$             |
| Intérêts sur les fonds communs de liquidités | 51 095         | 49 515         |
| Intérêts sur les coupons d'obligations       | 222 011        | 209 434        |
|                                              | <b>273 106</b> | <b>258 949</b> |

## États financiers

## Ordre des dentistes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

## 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                  | 2018             |                      |                        |
|----------------------------------|------------------|----------------------|------------------------|
|                                  | Coût             | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                                  | \$               | \$                   | \$                     |
| Améliorations locatives          | 1 584 551        | 662 836              | 921 715                |
| Équipement informatique          | 515 032          | 428 429              | 86 603                 |
| Mobilier et équipement de bureau | 504 876          | 206 503              | 298 373                |
|                                  | <b>2 604 459</b> | <b>1 297 768</b>     | <b>1 306 691</b>       |

|                                  | 2017             |                      |                        |
|----------------------------------|------------------|----------------------|------------------------|
|                                  | Coût             | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                                  | \$               | \$                   | \$                     |
| Améliorations locatives          | 1 568 508        | 497 665              | 1 070 843              |
| Équipement informatique          | 482 061          | 388 233              | 93 828                 |
| Mobilier et équipement de bureau | 464 520          | 159 718              | 304 802                |
|                                  | <b>2 515 089</b> | <b>1 045 616</b>     | <b>1 469 473</b>       |

La dépense d'amortissement s'élève à 252 152 \$ (278 868 \$ en 2017).

## 8 - ACTIF INCORPOREL

|                           | 2018           |                      |                        |
|---------------------------|----------------|----------------------|------------------------|
|                           | Coût           | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                           | \$             | \$                   | \$                     |
| Logiciel en développement | <b>368 918</b> |                      | <b>368 918</b>         |

|                           | 2017           |                      |                        |
|---------------------------|----------------|----------------------|------------------------|
|                           | Coût           | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                           | \$             | \$                   | \$                     |
| Logiciel en développement | <b>203 949</b> |                      | <b>203 949</b>         |

## 9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

|                                                           | 2018             | 2017           |
|-----------------------------------------------------------|------------------|----------------|
|                                                           | \$               | \$             |
| Comptes fournisseurs et charges à payer                   | <b>284 312</b>   | 155 230        |
| Salaires, vacances, retenues à la source et contributions | <b>664 721</b>   | 576 800        |
| Sommes à remettre à l'État                                | <b>149 364</b>   | 136 972        |
|                                                           | <b>1 098 397</b> | <b>869 002</b> |

**Ordre des dentistes du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2018

**10 - PRODUITS REPORTÉS**

|                                              | <u>2018</u>      | <u>2017</u>      |
|----------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                              | \$               | \$               |
| Contributions des membres                    | 2 083 691        | 2 059 246        |
| Journées dentaires internationales du Québec | 2 574 395        | 1 991 991        |
|                                              | <u>4 658 086</u> | <u>4 051 237</u> |

**11 - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC**

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2017 :

|                                                         | <u>2017</u>        | <u>2016</u>       |
|---------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
|                                                         | \$                 | \$                |
| Total de l'actif                                        | <u>30 780 125</u>  | <u>32 106 634</u> |
| Total du passif                                         | <u>16 187 417</u>  | <u>21 048 850</u> |
| Actif net                                               | <u>14 592 708</u>  | <u>11 057 784</u> |
| Produits                                                | <u>7 156 820</u>   | <u>7 077 142</u>  |
| Charges                                                 | <u>3 621 896</u>   | <u>5 765 209</u>  |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | <u>(329 837)</u>   | <u>1 952 256</u>  |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  | <u>(2 097 753)</u> | <u>(593 810)</u>  |

**Informations sur les opérations conclues avec le Fonds**

|                                                                       | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                                       | \$          | \$          |
| Frais de gestion et sous-location (inclus dans les produits généraux) | 288 864     | 285 921     |
| Comptes clients et autres créances                                    | 91 269      | 92 885      |

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

## États financiers

### Ordre des dentistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2018

#### 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

##### *Risque de crédit*

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

##### *Risque de marché*

##### – Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de liquidités exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs comptabilisés à l'état de la situation financière.

##### Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 12 713 757 \$ (11 028 377 \$ au 31 mars 2017), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

#### 13 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en décembre 2023, à verser une somme de 2 187 840 \$ pour des locaux à bureaux, de l'équipement et des espaces de location pour le congrès. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 464 679 \$ en 2019, à 481 775 \$ en 2020 et à 331 775 \$ de 2021 à 2023.

#### 14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

## Ordre des dentistes du Québec

### Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                                         | 2018                   |                  | 2017             |
|---------------------------------------------------------|------------------------|------------------|------------------|
|                                                         | Budget<br>(non audité) | Réel             | Réel             |
|                                                         | \$                     | \$               | \$               |
| <b>PRODUITS</b>                                         |                        |                  |                  |
| Produits généraux                                       |                        |                  |                  |
| Contributions des membres                               | 8 407 108              | 8 406 942        | 8 279 190        |
| Placements                                              | 204 175                | 273 106          | 258 949          |
| Frais de gestion et sous-location                       | 286 920                | 288 864          | 285 921          |
|                                                         | <b>8 898 203</b>       | <b>8 968 912</b> | <b>8 824 060</b> |
| Inspection professionnelle                              |                        |                  |                  |
| Frais administratifs                                    | 1 050                  | -                | 350              |
| Admission à l'exercice et au tableau                    |                        |                  |                  |
| Permis sur permis                                       | 6 500                  | 3 900            | 5 200            |
| Entente France/Québec                                   | 21 000                 | 15 750           | 17 500           |
| Reconnaissance maître de stage                          | 5 000                  | 3 000            | 7 000            |
| Équivalences                                            | 39 000                 | 39 000           | 48 100           |
| Exercice en société                                     | 235 000                | 257 900          | 235 500          |
| Visites d'agrément                                      | 2 000                  | 2 000            | 4 000            |
| Certificat en spécialité                                | 17 000                 | 16 000           | 17 600           |
| Attestations et certificats de conduite professionnelle | 38 000                 | 45 200           | 49 200           |
| Liste des membres                                       | 3 200                  | 1 845            | 6 320            |
| Copie de permis                                         | 1 400                  | 7 400            | 5 200            |
| Registre des étudiants                                  | 39 650                 |                  |                  |
|                                                         | <b>407 750</b>         | <b>391 995</b>   | <b>395 620</b>   |
| Greffes                                                 |                        |                  |                  |
| Amendes et frais                                        | 125 000                | 123 951          | 166 657          |
| Pratique illégale                                       |                        |                  |                  |
| Amendes                                                 | 1 000                  | 1 500            | 330              |
| Affaires publiques et communications                    |                        |                  |                  |
| <i>Journal de l'Ordre</i>                               | 172 000                | 126 188          | 170 667          |
| Petites annonces                                        | 25 000                 | 20 333           | 26 860           |
|                                                         | <b>197 000</b>         | <b>146 521</b>   | <b>197 527</b>   |

## États financiers

# Ordre des dentistes du Québec

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                              | 2018                   |                  | 2017             |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------|------------------|
|                                              | Budget<br>(non audité) | Réel             | Réel             |
|                                              | \$                     | \$               | \$               |
| Direction générale                           |                        |                  |                  |
| Subvention soirée d'ouverture congrès        | 25 000                 | 25 000           | 25 000           |
| Soirée d'ouverture congrès                   | 15 000                 | 9 030            | 11 636           |
|                                              | <b>40 000</b>          | <b>34 030</b>    | <b>36 636</b>    |
| Journées dentaires internationales du Québec |                        |                  |                  |
| Inscriptions                                 |                        |                  |                  |
| Dentistes                                    | 40 000                 | 59 765           | 38 430           |
| Personnel auxiliaire                         | 510 000                | 529 542          | 508 704          |
| Cours réservés                               | 702 000                | 551 759          | 701 564          |
| Exposants                                    | 1 463 445              | 1 519 679        | 1 442 895        |
| Commandites                                  | 60 000                 | 75 890           | 53 595           |
| Publicité                                    | 20 000                 | 20 500           | 15 500           |
| Enregistrement des séances                   | 20 000                 | 26 838           | 16 262           |
|                                              | <b>2 815 445</b>       | <b>2 783 973</b> | <b>2 776 950</b> |

## Ordre des dentistes du Québec

### Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                         | 2018             |                  | 2017             |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                         | Budget           | Réel             | Réel             |
|                                         | (non audité)     |                  |                  |
|                                         | \$               | \$               | \$               |
| <b>CHARGES</b>                          |                  |                  |                  |
| Inspection professionnelle              |                  |                  |                  |
| Salaires et charges sociales            | 408 799          | 388 838          | 433 097          |
| Programme d'inspection professionnelle  | 577 703          | 390 870          | 376 089          |
| Frais de déplacement des inspecteurs    | 61 575           | 40 644           | 46 142           |
| Comité d'inspection professionnelle     | 70 294           | 70 013           | 65 975           |
| Formation des inspecteurs               | 38 955           | 19 986           | 23 933           |
| Quote-part des frais généraux           | 165 724          | 157 709          | 206 685          |
|                                         | <b>1 323 050</b> | <b>1 068 060</b> | <b>1 151 921</b> |
| Formation continue                      |                  |                  |                  |
| Salaires et charges sociales            | 30 063           | 29 020           | 69 851           |
| Conférenciers                           | 41 938           | 41 936           | 83 611           |
| Comité de formation                     |                  |                  | 24 418           |
| Projet pilote formation en ligne        | 49 531           | 45 635           | 5 949            |
| Quote-part des frais généraux           | 19 542           | 18 642           | 14 538           |
|                                         | <b>141 074</b>   | <b>135 233</b>   | <b>198 367</b>   |
| Admission à l'exercice et au tableau    |                  |                  |                  |
| Salaires et charges sociales            | 495 531          | 467 756          | 483 817          |
| Observateurs examens                    | 43 750           | 43 560           | 41 295           |
| Comité d'admission                      | 21 860           | 18 240           | 19 222           |
| Entente France/Québec                   | 10 000           | 8 695            | 7 305            |
| Comité d'examen et d'agrément dentaires | 16 525           | 15 152           | 17 996           |
| Visites d'agrément                      | 4 200            | 9 088            | 16 219           |
| Cérémonies d'assermentation             | 20 667           | 22 290           | 17 311           |
| Registre des étudiants                  | 19 825           | 6 428            |                  |
| Quote-part des frais généraux           | 180 896          | 171 931          | 156 851          |
|                                         | <b>813 254</b>   | <b>763 140</b>   | <b>760 016</b>   |

## États financiers

## Ordre des dentistes du Québec

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                                        | 2018                   |                  | 2017             |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------|------------------|
|                                                        | Budget<br>(non audité) | Réel             | Réel             |
|                                                        | \$                     | \$               | \$               |
| <b>Syndic</b>                                          |                        |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                           | 1 460 054              | 1 587 936        | 1 208 525        |
| Honoraires professionnels                              | 453 640                | 380 716          | 420 604          |
| Experts et témoins                                     | 195 000                | 195 224          | 203 948          |
| Quote-part des frais généraux                          | 413 918                | 391 570          | 378 376          |
|                                                        | <b>2 522 612</b>       | <b>2 555 446</b> | <b>2 211 453</b> |
| <b>Greffes</b>                                         |                        |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                           | 112 044                | 73 683           | 120 237          |
| Conseil de discipline                                  | 175 500                | 132 875          | 159 137          |
| Frais de sténographe et signification                  | 43 500                 | 10 455           | 25 780           |
| Conseil de conciliation et arbitrage                   | 2 500                  |                  |                  |
| Comité de révision                                     | 13 920                 | 8 311            | 11 013           |
| Syndic ad hoc et autres frais                          | 15 000                 |                  |                  |
| Créances douteuses                                     |                        | 20 398           |                  |
| Quote-part des frais généraux                          | 47 692                 | 45 487           | 48 579           |
|                                                        | <b>410 156</b>         | <b>291 209</b>   | <b>364 746</b>   |
| <b>Pratique illégale</b>                               |                        |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                           | 36 222                 | 36 638           |                  |
| Honoraires professionnels                              | 25 000                 | 13 540           | 18 034           |
| Enquêtes                                               | 15 000                 |                  | 7 686            |
| Quote-part des frais généraux                          | 9 798                  | 2 889            |                  |
|                                                        | <b>86 020</b>          | <b>53 067</b>    | <b>25 720</b>    |
| <b>Affaires publiques et communications</b>            |                        |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                           | 460 740                | 436 148          | 449 912          |
| Communication avec le public                           | 150 000                | 110 030          | 149 018          |
| Campagne de publicité                                  | 800 000                |                  | 746 737          |
| Kiosque – Journées dentaires internationales du Québec | 24 000                 | 20 398           | 22 573           |
| <i>Journal de l'Ordre</i>                              | 67 000                 | 61 238           | 60 029           |
| Honoraires                                             | 50 000                 | 25 672           | 23 874           |
| Relations de presse                                    | 16 000                 | 2 485            | 2 366            |
| Publications                                           | 6 000                  | 3 427            | 7 817            |
| Communication avec les membres                         | 60 000                 | 59 241           | 22 445           |
| Comité des communications                              |                        | 6 000            |                  |
| Quote-part des frais généraux                          | 146 804                | 139 090          | 165 093          |
|                                                        | <b>1 780 544</b>       | <b>863 729</b>   | <b>1 649 864</b> |

## Ordre des dentistes du Québec

### Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                                                 | 2018                   |                  | 2017             |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------|------------------|------------------|
|                                                                 | Budget<br>(non audité) | Réel             | Réel             |
|                                                                 | \$                     | \$               | \$               |
| <b>Finances et administration</b>                               |                        |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                                    | 660 815                | 557 395          | 631 779          |
| Honoraires                                                      | 28 430                 | 26 867           | 18 813           |
| Comité de vérification                                          | 19 900                 | 21 307           | 18 055           |
| Frais financiers et de cartes de crédit                         | 186 800                | 185 470          | 183 658          |
| Radiation d'actif incorporel                                    |                        | 157 851          |                  |
| Quote-part des frais généraux                                   | 204 054                | 192 075          | 217 499          |
|                                                                 | <b>1 099 999</b>       | <b>1 140 965</b> | <b>1 069 804</b> |
| <b>Direction générale</b>                                       |                        |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                                    | 1 129 842              | 1 144 203        | 961 015          |
| Conseil d'administration                                        | 281 992                | 226 874          | 249 766          |
| Comité exécutif                                                 | 47 586                 | 55 503           | 41 583           |
| Comité de gouvernance                                           | 46 950                 | 32 548           | 31 588           |
| Comité d'éthique et de déontologie                              | 26 172                 | 12 310           | 24 555           |
| Comité mixte ODQ/CMQ                                            | 25 564                 | 10 053           | 11 576           |
| Comité de la formation de l'ODQ                                 | 5 045                  | 3 180            |                  |
| Comité sur la sédation                                          | 11 300                 | 10 555           | 5 651            |
| Comité RH                                                       | 18 564                 | 21 378           | 9 771            |
| Comité de planification stratégique                             |                        | 17 112           |                  |
| Honoraires                                                      | 200 000                | 174 905          | 196 773          |
| Élections                                                       |                        |                  | 949              |
| Frais des directions                                            | 83 700                 | 71 392           | 42 952           |
| Relations publiques                                             | 27 500                 | 27 497           | 24 568           |
| Frais de la présidence                                          | 40 000                 | 39 550           | 33 048           |
| Soirée d'ouverture congrès                                      | 100 000                | 80 020           | 77 736           |
| Quote-part des frais généraux                                   | 306 362                | 290 540          | 224 364          |
|                                                                 | <b>2 350 577</b>       | <b>2 217 620</b> | <b>1 935 895</b> |
| <b>Contributions et subventions</b>                             |                        |                  |                  |
| Conseil interprofessionnel du Québec                            | 35 000                 | 30 075           | 31 445           |
| Commission d'agrément dentaire                                  | 97 204                 | 93 534           | 84 353           |
| Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire | 85 225                 | 70 298           | 83 660           |
| Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec                    | 25 000                 | 25 000           | 25 000           |
|                                                                 | <b>242 429</b>         | <b>218 907</b>   | <b>224 458</b>   |

## États financiers

Ordre des dentistes du Québec  
Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                              | 2018                   |                  | 2017             |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------|------------------|
|                                              | Budget<br>(non audité) | Réel             | Réel             |
|                                              | \$                     | \$               | \$               |
| Journées dentaires internationales du Québec |                        |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                 | 512 067                | 446 046          | 410 024          |
| Comité des JDIQ                              | 234 000                | 208 993          | 211 533          |
| Festivités                                   | 19 500                 | 7 795            | 7 647            |
| Conférences                                  | 667 500                | 614 506          | 578 183          |
| Inscriptions                                 | 56 000                 | 52 533           | 50 141           |
| Ressources événementielles                   | 374 000                | 378 179          | 342 904          |
| Palais des congrès                           | 230 000                | 259 634          | 221 049          |
| Imprimerie                                   | 85 000                 | 84 069           | 78 181           |
| Promotion                                    | 10 000                 | 8 005            | 7 654            |
| Comité des jeunes membres                    | 21 692                 | 19 963           | 8 533            |
| Quote-part des frais généraux                | 184 900                | 183 138          | 165 986          |
|                                              | <b>2 394 659</b>       | <b>2 262 861</b> | <b>2 081 835</b> |

## Ordre des dentistes du Québec

### Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

|                                               | 2018             |                  | 2017             |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                               | Budget           | Réel             | Réel             |
|                                               | (non audité)     |                  |                  |
|                                               | \$               | \$               | \$               |
| <b>FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR</b>              |                  |                  |                  |
| Formation du personnel                        | 47 350           | 50 283           | 33 671           |
| Assurances                                    | 123 000          | 121 846          | 110 844          |
| Abonnements                                   | 8 950            | 6 714            | 6 458            |
| Services informatiques                        | 70 000           | 62 952           | 61 484           |
| Charges locatives et taxes municipales        | 918 230          | 884 660          | 880 993          |
| Fournitures de bureau                         | 22 000           | 22 028           | 20 138           |
| Imprimerie                                    | 37 000           | 37 212           | 36 683           |
| Poste et messagerie                           | 105 000          | 101 597          | 94 536           |
| Téléphone                                     | 25 680           | 23 373           | 28 336           |
| Traduction                                    | 10 000           | 10 033           | 4 963            |
| Service de cafétéria                          | 21 000           | 20 221           | 20 997           |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 291 479          | 252 152          | 278 868          |
|                                               | <b>1 679 689</b> | <b>1 593 071</b> | <b>1 577 971</b> |
| <b>FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ</b>            |                  |                  |                  |
| Inspection professionnelle                    | 165 724          | 157 709          | 206 685          |
| Formation continue                            | 19 542           | 18 642           | 14 538           |
| Admission à l'exercice et au tableau          | 180 896          | 171 931          | 156 851          |
| Syndic                                        | 413 918          | 391 570          | 378 376          |
| Greffes                                       | 47 692           | 45 487           | 48 579           |
| Pratique illégale                             | 9 797            | 2 889            |                  |
| Affaires publiques et communications          | 146 804          | 139 090          | 165 093          |
| Finances et administration                    | 204 054          | 192 075          | 217 499          |
| Direction générale                            | 306 362          | 290 540          | 224 364          |
| Journées dentaires internationales du Québec  | 184 900          | 183 138          | 165 986          |
|                                               | <b>1 679 689</b> | <b>1 593 071</b> | <b>1 577 971</b> |



## Rapport annuel 2017-2018

### **Ordre des dentistes du Québec**

800, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 1640  
Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511 / 1 800 361-4887  
Télécopieur : 514 393-9248

[odq.qc.ca](http://odq.qc.ca)

### **Production**

Direction des affaires publiques et des communications

### **Conception graphique**

Toucan Services Marketing

### **Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018  
Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISSN 2291-4528 (En ligne)